FICHE PROGRAMME



PCR niveau 2 Industrie Tronc commun - renouvellement

Professionnalisez vos collaborateurs pour leur permettre d'exercer les missions de Conseiller en radioprotection !

Présentiel - Synchrone

Les + métier

La formation PCR niveau 2 secteur industrie est déclinée selon les 3 options suivantes : Option "sources scellées", incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules mentionnés au 20 de l'article R. 1333-104 du Code de la Santé Publique; Option "sources non scellées", incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles; Option "nucléaire", recouvrant les activités réalisées par les entreprises mentionnées au 20 de l'article R. 4451-113 du Code du Travail et conduites au sein d'une installation nucléaire de base autres que celles définies au 10 de ce même article. L'option nucléaire nécessite d'avoir suivi les deux options précitées. La validation de l'option nucléaire par l'obtention du certificat correspondant est conditionnée à la validation des deux options précédentes.



Public Visé

Toute personne amenée à exercer des missions de Conseiller en Radioprotection tel que défini à l'article R. 4451-123 du Code du Travail et à l'article R. 1333-19 du Code de la Santé Publique. La formation PCR niveau 2 secteur Industrie vise toutes les activités ne relevant pas du secteur "médical", y compris les activités de transport de substances radioactives et celles de commercialisation ou vente de sources radioactives ou d'appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et accélérateurs associés à ce secteur.



Pré Requis

Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé. Certificat PCR niveau 2 Secteur Industrie dans la ou les options concernées. Le renouvellement est à prévoir au cours de l'année qui précède la date de fin de validité du certificat. Certaines séquences nécessitent l'utilisation d'une calculatrice scientifique et d'un ordianteur portable.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la PCR, le stagiaire sera capable de :

- Décrire, expliquer et appliquer les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions,
- Appliquer les dispositions prévues par la réglementation,
- Identifier et comprendre le risque, en mesurer les conséquences et savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour les maîtriser.

Parcours pédagogique

Apports spécifiques, rappels : Phénomène de radioactivité, radioprotection des travailleurs, dosimétrie, mesures Radioprotection, calculs.

Pratiques

Exercices d'autopositionnement : Phénomène de radioactivité, radioprotection des travailleurs, dosimétrie, mesures Radioprotection, calculs.

Travaux dirigés : La réglementation

Méthodes pédagogiques

Moyens pédagogiques

Théorie en salle, applications pratiques en atelier, sur chantier école

"Radioprotection" et installation en activité.

Moyens techniques

PC ou tablette + vidéoprojecteur, ressources multimédia, paperboard.

Moyens humains

Formateur et Intervenants Spécialisés qualifiés

SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) :

FICHE PROGRAMME





Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque participant sera soumis à un contrôle de connaissances pour chaque option composée de : - Une épreuve écrite individuelle : QCM, QROC et exercices (50% de la note finale) - Une épreuve orale portant sur des analyses de cas pratiques (50% de la note finale)



Effectif

15.00 Heures 2 Jours De 4 à 12 Personnes

SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) :